COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept octobre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur jean luc JANNIN, Maire.
Etaient présents : Mme Micheline BETAILLE ; Mme Catherine LE DAVAY, Mr Maxime VERCRUYSSE, Mme Valérie DIEMERT, , Mr Guillaume LEBRASSEUR, Mme Lynda PREJEAN

Absents excusés : Mr Stéphane BIANCIOTTO qui a donné pouvoir à jean Luc JANNIN.

Absents : Mme Isabelle GAUTHERON, Mr Jean Pierre POLUS

Secrétaire de séance : Mr Guillaume LEBRASSEUR

Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance

Ordre du jour
Approbation du précédent compte rendu

Délibération autorisant Mr le maire à demander une subvention auprès du département pour l'entretien du patrimoine rural
Délibération pour l'élection des adjoints suite au retrait du poste 1er adjoint

Questions diverses

Points sur les travaux
Ferréolien
Noel des enfants
Ménage de la mairie et bibliothèque
Dates vœux du maire

Le compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité

Délibération autorisant Mr le maire à demander une subvention auprès du département pour l'entretien du patrimoine rural

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural ;

Vu la modification des plafonds de l'aide départementale apportée dans le cadre du présent dispositif prévue au vote de l'assemblée départementale le 18 octobre 2019 ;

Vu le projet de réalisation d'un diagnostic sanitaire de la chapelle Saint-Gilles ;

Considérant qu'il est important d'entretenir les édifices patrimoniaux historiques, recensés par le Département des Yvelines en tant que patrimoine culturel appartenant aux communes et plus particulièrement de la chapelle Saint-Gilles entrant dans ce patrimoine.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité:

- Approuve le projet de réalisation d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'édifice concerné ;
- donne son accord pour la réalisation du diagnostic sanitaire de la chapelle Saint-Gilles selon le devis du cabinet Atelier Touchard Architectes d'un montant de 10 320 € T.T.C, ***sous réserve de l'adoption par le conseil départemental des Yvelines de la modification des plafonds de l'aide apportée dans le cadre du dispositif entretien du patrimoine rural*** *;*
- sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations T.T.C. plafonnée à 8 000 € selon les nouvelles modalités du dispositif concerné ;
- s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe soit 2 320 € TTC.
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Délibération pour l'élection des adjoints suite au retrait du poste 1er adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,
Vu la Délibération de retrait du poste du 1er adjoint en date du 17/12/2018

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- **Election du Premier adjoint :**
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls :0
-suffrages exprimés :8
- majorité absolue :5
Ont obtenu :
- MME Lynda PREJEAN 8 voix

MME Lynda PREJEAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première adjointe au maire.

- **Election du Second adjoint :**
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés 8
- majorité absolue 5
Ont obtenu :
- MME Catherine LEDAVAY: 8 voix

MME Catherine LEDAVAY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjointe au maire.
- **Election du Troisième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés 8
- majorité absolue : 5
Ont obtenu :
- Mr Maxime VERCRUYSSE: 8 voix

Mr Maxime VERCRUYSSE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

Questions diverses
Points sur les travaux

Présentation de la décision n°2019-01 : Suite à la défaillance de la société EMODIS , Mr le Maire a pris la décision de résilier le marché n°201803 relatif à la maitrise d'œuvre pour les travaux de réfection des locaux de stockage des services techniques et réfection et extension de la salle des fêtes communale

Rue de la motte : début du chantier le 04 novembre 2019. Jean luc Jannin enverra un courrier d'information aux habitants

Travaux rue de la mairie : le chantier est interrompu en attente du référé du tribunal de Versailles fixé au 22 octobre

Interrogation des Ferreoliens sur le déplacement du câble basse tension rue Saint Laurent

Ferréolien prévu pour la fin de l'année

Le Noel des enfants aura lieu le Samedi 7 décembre au château de Mauvières

Le repas de l'amitié aura lieu le dimanche 8 décembre au château de Mauvières

Ménage de la mairie et bibliothèque : l'agent de ménage est en congé de maternité .Mr le maire demande de voir son remplaçant

Les vœux du maire auront lieu le Dimanche 5 janvier 2020 à 18 h

La séance est levée à 20h09

Monsieur jean Luc JANNIN Mme Catherine LE DAVAY Mr Jean Pierre POLUS

Mr Maxime VERCRUYSSE Mr Guillaume LEBRASSEUR Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE Mme Lynda PREJEAN Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO